

**RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES
ET PLANCHERS CO 12**

ETABLISSEMENT occupant entièrement le bâtiment	ETABLISSEMENT occupant partiellement le bâtiment	CATEGORIE de l'établissement	RESISTANCE AU FEU
Simple rez de chaussée	Etablissement à un seul niveau	Toutes catégories	Structure SF de degré 1/2h Plancher CF de degré 1/2h
Plancher bas du niveau le plus haut situé à moins de 8 mètres du sol	Différence de hauteur entre les niveaux extrêmes de l'établissement inférieure ou égale à 8 mètres	2 ^e catégorie 3 ^e catégorie 4 ^e catégorie	Structure SF de degré 1/2h Plancher CF de degré 1/2h
		1 ^e catégorie	Structure SF de degré 1h Plancher CF de degré 1h
Plancher bas du niveau le plus haut situé à plus de 8 mètres et jusqu'à 28 mètres y compris	Différence de hauteur entre les niveaux extrêmes de l'établissement supérieure à 8 mètres	2 ^e catégorie 3 ^e catégorie 4 ^e catégorie	Structure SF de degré 1h Plancher CF de degré 1h
		1 ^e catégorie	Structure SF de degré 1h.1/2 Plancher CF de degré 1h.1/2

**CARACTERISTIQUES DES PAROIS VERTICALES
ET DES PORTES CO 24**

Cloisonnement traditionnel et secteur

DEGRE de stabilité au feu exigé pour la structure du bâtiment ou de l'ERP	Parois entre locaux et dégagements accessibles au public	Parois entre locaux accessibles au public et locaux non accessibles au public classés à risques courants	
		Non réservés au sommeil (1)	Réservés au sommeil
Aucune exigence	PF de degré 1/4h	PF de degré 1/4h	PF de degré 1/4h
SF° ½ heure	CF de degré 1/2h	PF de degré 1/2h	CF de degré 1/2h
SF° 1 heure	CF de degré 1h	PF de degré 1/2h	CF de degré 1h
SF° 1h 1/2	CF de degré 1h	PF de degré 1/2h	CF de degré 1h

(1) Toutefois cette disposition n'est pas exigé à l'intérieur d'un ensemble de locaux contigus qui ne dépassent pas 300 M2 au même niveau.

**CARACTERISTIQUES DES PAROIS VERTICALES
LIMITANT LES COMPARTIMENTS CO25**

Degré de stabilité au feu exigé pour la structure	Parois limitant les compartiments
Aucune exigence	CF de degré 1/2h
SF° ½ heure	CF de degré 1/2h
SF° 1 heure	CF de degré 1h
SF° 1h 1/2	CF de degré 1h ½